

Marion GRECIANO

Avocat au Barreau de MONTPELLIER

Réception sur RDV

Sauf urgence nappelez pas, écrivez

Espace Evolution
3 Bis avenue Charles Cros
34830 JACOU

Tél : 06 15 91 97 63

E-mail :
avocat.greciano@gmail.com

Domaines d'intervention :

- ◆ Droit de la famille
- ◆ Droit civil
- ◆ Recouvrement de créances
- ◆ Successions
- ◆ Droit équin

Documents nécessaires pour divorcer :

- copie intégrale de l'acte de naissance pour l'époux demandeur et les enfants, daté de moins de 3 mois
- copie intégrale de l'acte de mariage daté de moins de 3 mois,
- copie du contrat de mariage le cas échéant,
- copie carte d'identité de l'époux demandeur,
- copie livret de famille,
- copie du dernier avis d'imposition,
- copie des trois derniers bulletins de salaire, ou CAF,
- copie contrat de bail, attestation d'hébergement ou titre de propriété,
- tableau des charges mensuelles et justificatifs datant de moins de trois mois
- « cv marital » indiquant les emplois respectifs des époux et leurs revenus pendant le mariage avec les dates
- avis d'imposition depuis le début du mariage
- justificatifs de propriété des biens meubles et immeubles
- déclaration sur l'honneur (justificatif joint)
- même déclaration pour résumer le patrimoine et les revenus de l'autre époux.

Membre d'une association agréée,
le règlement des honoraires par
chèque est accepté